



# ABANCOURT INFO

## EDITORIAL

Chers abancourtoises et abancourtois,

L'année 2017 sera cruciale avec des élections présidentielles en avril et mai suivies d'élections législatives en juin. Même si je peux comprendre que beaucoup de nos concitoyens sont désabusés par la politique, nous gardons la chance d'avoir une partie de notre destin en mains. J'espère vraiment que le futur président de la République osera, innovera, redonnera confiance aux Français, leur redonnera envie d'aimer notre merveilleux pays, tout comme j'espère que de leur côté, les Français accepteront les changements, que chacun à son niveau acceptera de faire les efforts nécessaires pour sortir notre pays de la sclérose dans laquelle il se trouve. Nos voisins, notamment les allemands ont surmonté ce challenge, pourquoi n'en serions nous pas capables ?

Le mois de février est un mois primordial, puisque tous les ans, il est celui de la validation du budget communal, donc des choix d'investissement et de la hausse ou du maintien de la taxation locale.

Déjà, avec les adjoints, nous abordons le budget avec beaucoup de circonspection : pouvoir réaliser des travaux parce qu'il y a des besoins et le faire avec le souci de ne pas alourdir la charge fiscale des habitants, comme nous le faisons depuis presque 10 ans. Ce sera la décision du conseil municipal.

Pour 2017, on a retenu donc deux priorités mesurées : la toiture de notre église parce que c'est le seul patrimoine architectural de la commune, désormais en danger si nous ne faisons rien, l'éclairage public dont les travaux vont commencer je l'espère dès cette fin de mois janvier et qui vont consister à remplacer tous les points lumineux les plus consommateurs en énergie de la commune, et reprendre le chantier que nous avons mis en attente par prudence budgétaire qui est le parking de la salle des fêtes.

Voilà les grandes lignes de la feuille de route que nous nous sommes fixés. Ces projets bien sûr, ne verront le jour que si nous avons la certitude de pouvoir les financer sans mise en danger de notre village dans le futur.

Les ressources vont continuer à se raréfier et, en parallèle, nos obligations normatives vont de leur côté, continuer à plomber nos dépenses.

Aussi, pour nos communes, je tiens à le dire, nous entrons désormais dans une nouvelle dimension. Les finances publiques étant aujourd'hui de plus en plus contraintes, nous devons nous regrouper pour mutualiser nos moyens afin de pouvoir continuer le développement harmonieux de nos communes et de notre territoire. Les élus locaux se doivent d'être des visionnaires, il nous faut sans cesse anticiper, se battre au quotidien pour tenter de préserver l'avenir de nos petites communes. Cette solidarité est de plus en plus portée et animée par la communauté de communes de la Picardie Verte et dont nous reparlerons tout au long de cette année.

Pour terminer je vous renouvelle à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux de santé, de sérénité, d'amitiés et d'amour, pour vous et votre famille.

Très chaleureusement  
Votre maire : Jean Louis DOR

### SOMMAIRE

Edito	P.1
La municipalité	P.2
Abancourt en images	P.5
Informations pratiques	P.6
Etat civil	P.7
Infos mairie	P.8

## *Michel BOITEL nous a quittés.*



Le 4 janvier dernier l'église d'Abancourt était trop petite pour accueillir tous ceux qui souhaitaient rendre à Michel BOITEL un dernier hommage.

Michel est décédé à son domicile le 29 décembre 2016 d'un malaise cardiaque. Il avait 66 ans.

Michel est né le 8 novembre 1950 à Saumont-la-Poterie en Seine Maritime, d'une famille de 7 enfants dont il était le seul fils. Très tôt en apprentissage, il apprend le métier de pâtissier. Il confortera ses connaissances dans des établissements étoilés dont il était fier d'avoir appartenu.

Marié, il a eu avec Sylviane, son épouse, 2 enfants, Frédéric et Marlène.

Après avoir ouvert différentes boulangeries-pâtisseries, il s'installe en 1995 définitivement à Abancourt et achète le bar-brasserie-PMU de Formerie où beaucoup l'ont connu.

En 2007, il prend sa retraite hélas trop courte.

Malgré cette vie active, Michel s'est engagé au service de sa

commune et de ses habitants. Il fut adjoint au maire de 1995 à 2001, puis de 2014 à son décès. Il a montré son sens de la citoyenneté et du partage dans ses engagements associatifs en particulier pour le football dont il était passionné.

Nous avons connu Michel, ou Mimi ou Mit'ch avec ses qualités humaines, gentil, serviable, conciliant, naturel, souriant, toujours prêt à rendre service.

Nous retiendrons l'image d'un homme fidèle à ses convictions autant qu'à son village et nous ressentons tous son absence.

Nous transmettons à Sylviane et à ses enfants nos condoléances émues.

---

## *Divagation des chiens*

Trop régulièrement la mairie est contactée pour intervenir auprès de chiens errants. Il est strictement interdit de laisser divaguer son chien sur l'espace public. Une amende de 150 € pourra être infligée au contrevenant sur constat de la gendarmerie, les récidivistes risquent jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000 € d'amende ainsi que la possibilité de se faire retirer la garde de son chien.

La répression de la divagation a pour but de prévenir des dommages matériels ou humains que pourraient causer des chiens laissés sans surveillance.

Un chien est considéré comme divaguant quand il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qu'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant à son maître de le rappeler, qu'il est éloigné de la personne qui en a la charge d'une distance de 100m ou qu'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Conditions de circulation des chiens : être vacciné, identifié et sous la surveillance de son maître.

---

## *Eclairage public*

Fin janvier vont débiter des travaux d'amélioration de l'éclairage public, menés par le SE60. Les luminaires des rues Principale, de Rouen et d'Amiens seront remplacés par des éclairages à led. Leur espacement sera diminué. Ils présentent de nombreux avantages : un éclairage beaucoup plus efficace, et modulable à loisir, une consommation ainsi qu'une pollution lumineuse moindres. Les têtes récupérées dans ces rues permettront la remise en état du restant de l'éclairage de la commune.

## Les vœux du Maire



Comme c'est traditionnel pour les vœux du maire à Abancourt, la salle des fêtes faisait le plein samedi 14 janvier à 11 heures. La cérémonie des vœux cette année était empreinte de tristesse car l'équipe municipale est en deuil. Le maire, Jean Louis DOR a tenu à rendre une nouvelle fois hommage à Michel BOITEL qui nous a quittés trop tôt. Nous lui consacrons dans ce bulletin un éloge particulier. Le maire a appelé l'assemblée à avoir également une pensée pour Jean François PRUDHOMME disparu aussi récemment. Après une rapide rétrospective de l'année 2016, il a appelé chacun des abancourtois à faire preuve d'un optimisme raisonné.

« L'année 2016 ne nous aura épargnés ni tempêtes, ni tourments, ni inquiétudes, ni déceptions, ni angoisses, ni douleurs en tous lieux et sur tous les plans. L'année 2017 peine déjà à nous baigner dans l'optimisme malgré toutes les promesses qui fleurissent un peu partout pour cause d'élections majeures à venir, présidentielles et législatives.

Pourtant c'est sous le signe d'un optimisme raisonné que je veux placer ces vœux. Il faut être réaliste et avoir de l'espoir en des jours meilleurs, la vie est faite de bonnes choses et de moins bonnes, et quand on mélange tout ça, souvent surnage le meilleur. « la vie c'est comme un arc en ciel : il faut de la pluie et du soleil pour en voir les couleurs ».....

Nous avons la chance de vivre dans un pays agréable, dans une relative liberté que beaucoup nous envient, il y a aussi nos communes et notre commune d'où on regarde ce monde où l'on trouve tant de violences et de barbaries et on se rend compte de la chance que nous avons de vivre dans un village où il fait bon vivre. »

Le maire a ensuite fait état des réalisations 2016 et en particulier le gros projet qu'a constitué l'agrandissement de l'école. Il a présenté les chantiers prévus ou à l'étude pour 2017 et précisé que, face aux finances publiques de plus en plus contraintes, ces travaux ne seront réalisés que pour autant qu'ils ne mettent pas en danger les finances de la commune.

En tant que Président de la Communauté de communes de la Picardie Verte, il a aussi présenté un bilan de l'action de la CCPV et rassuré les communes. « Je le dis aux communes, seul l'intérêt de notre territoire et de nos communes guide notre action, le maire et les élus municipaux resteront décideurs et acteurs pour des besoins de proximité indispensables, mais l'avenir devra se partager ensemble pour permettre à notre territoire de demeurer attractif et dynamique ».



La cérémonie s'est poursuivie par une remise de médaille à Nicole LEFEVRE, qui s'est vue attribuer par le préfet de l'Oise, la médaille de vermeil, régionale, départementale et communale pour plus de 30 années de fonctions d'élue.

Nicole LEFEVRE a été élue pour la première fois en 1971 comme conseillère municipale, comme premier adjoint en 1977 puis comme maire de 1989 à 2001. Puis de 2008 à ce jour comme conseillère municipale.

Le maire a souligné la démarche citoyenne et l'esprit civique dont Nicole LEFEVRE a fait preuve tout au long de ses mandats respectifs.

# MUNICIPALITE

## Synthèse des conseils municipaux

### **Conseil municipal du 23 septembre :**

Le conseil municipal a voté le transfert de la compétence partielle «voirie d'intérêt communautaire» à la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Jusqu'alors la commune de Morvillers centralisait les commandes concernant les travaux de voirie (réparations et gravillonnage). La CCPV a proposé de prendre cette compétence partielle afin de mieux appréhender la gestion et les coûts.

Les investissements 2017 ont été évoqués : sont envisagés la réfection de la toiture de l'église ainsi que des travaux d'aménagement du parking de l'école.

### **Conseil municipal du 16 décembre :**

L'église nécessite des travaux conservatoires urgents afin de préserver le seul monument remarquable de la commune, il convient donc de refaire la toiture afin de stopper les infiltrations d'eau qui affaiblissent la structure même de l'édifice.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal décide de lancer les travaux de réfection de la toiture. Le financement sera subventionné à hauteur de 30 % par la DETR et à 50 % par le Conseil Départemental de l'Oise. Restera à charge de la commune 12300 €.

---

## Remobilisez-vous pour trier vos déchets !



Sans tri pas de recyclage ! 50% de nos déchets sont des matières premières ! trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles. Le tri sélectif permet également de réduire les dépenses pour les collectivités et donc votre taxe !

N'oubliez pas également que 30% de vos déchets ménagers peuvent être compostés, ce qui permet d'alléger votre poubelle, ce qui contribue aussi à alléger votre facture !

En France la gestion des déchets coûte de plus en plus chère : la seule solution – produire moins de déchets. C'est un engagement qui nous concerne tous !

---

## Mise en place de la redevance spéciale « ordures ménagères ».

Depuis 1992, les collectivités privées et publiques comme les communes auraient dû être assujetties à la redevance « ordures ménagères ». Cette redevance est assise sur la quantité d'ordures non recyclables produites par la collectivité, dans le but de la réduire. La Communauté de communes de la Picardie Verte qui gère le ramassage des ordures a délibéré pour mettre en place cette redevance en 2017. Son montant est fixé à 0,022 euro par litre et par an et sera payé forfaitairement par conteneur de 240 litres. Le conseil municipal a donc délibéré après avoir étudiés les moyens de réduire le coût, sur les services « producteurs », les écoles, la mairie, le cimetière, la salle des fêtes... soit une redevance de 348 €. Le règlement de la salle des fêtes sera donc modifié pour inciter les loueurs à plus de rigueur dans le tri, ou nous devons comme cela se passe déjà dans de nombreuses communes, demander que les utilisateurs repartent avec leurs déchets !

# ABANCOURT EN IMAGES



*Téléthon 2016*



*Le marché de Noël*



*Le Théâtre de l'Orage et les enfants*



*Le Noël des enfants*

# INFOS PRATIQUES

## Délivrance des cartes nationales d'identité

Les modalités de délivrances des cartes d'identité ont changé. Le plan «préfectures nouvelle génération» arrêté par le Gouvernement en juin 2015 vise à renforcer les capacités des préfectures et sous-préfectures au service des territoires et à adapter les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI), passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation à l'évolution des technologies, aux impératifs croissants de sécurité et de lutte contre la fraude et aux attentes des usagers.

Dans le cadre de cette réforme, le processus de recueil puis d'instruction des demandes de CNI sera rénové à compter du mois de mars 2017. Il sera dès lors identique à celui en vigueur depuis 2008 pour les passeports. Les usagers pourront s'ils le souhaitent effectuer en ligne une pré-demande de CNI. Ils devront déposer leur demande dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil des données biométriques, dont vous trouverez ci-dessous la liste pour le département de l'Oise. Les CNI seront renvoyées aux mairies des demandeurs pour qu'elles leur soient remises.

Communes de l'Oise équipées de dispositif de recueil		
ATTICHY	CREIL	NOAILLES
AUNEUIL	CREPY EN VALOIS	NOGENT SUR OISE
BEAUVAIS	ESTREE SAINT DENIS	NOYON
BRETEUIL	GRANDVILLIERS	PONT SAINTE MAXENCE
CHAMBLY	LE COUDRAY SAINT GERMER	RESSONS SUR MATZ
CHANTILLY	LIANCOURT	RIBECOURT DRESLINCOURT
CHAUMONT EN VEXIN	MARGNY LES COMPIEGNE	SAINT JUST EN CHAUSSEE
CLERMONT	MERU	SENLIS
COMPIEGNE	NANTEUIL LE HAUDOIN	VERNEUIL EN HALATTE



Pour rappel : les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont dorénavant une durée de validité de 15 ans au lieu de 10 ans. Cette prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière, la date de validité inscrite sur la CNI ne sera pas modifiée.

## Autorisation de sortie du territoire

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs sera mis en oeuvre à compter du 15 janvier 2017, dans un objectif de prévention des départs des mineurs vers des zones de conflits.

Ce nouveau dispositif renforce la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra présenter les documents suivants :

- une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport)
- une autorisation de sortie du territoire renseignée sur un imprimé CERFA et signée par un titulaire de l'autorité parentale
- la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

L'imprimé CERFA n° 15646\*01 est accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# INFOS PRATIQUES

## Picardie Passe Rénovation

Picardie Pass Rénovation est un service aux propriétaires porté par la Région Hauts-de-France.

L'OBJECTIF : aider les ménages à rénover leur logement et le rendre plus économe en énergie.

LE MOYEN : un accompagnement technique et une solution de financement personnalisée. Picardie Pass Rénovation est mis en œuvre par la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique.

Pour le moment, Picardie Pass Rénovation est expérimenté sur le territoire picard.

Depuis le mois d'octobre 2016, la Communauté de Communes met à votre disposition une plateforme d'accompagnement à l'attention des habitants et des artisans.

Un animateur est présent pour vous apporter :

- des conseils techniques pour favoriser l'efficacité énergétique de votre logement



- un appui pour la recherche d'aides éventuelles pour la réalisation de travaux d'amélioration et vous guider parmi les dispositifs existants (Programme « Habiter Mieux », Picardie Pass Rénovation, Crédits d'impôts, Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)...

- un accompagnement des artisans pour vos démarches administratives, vos demandes de certifications (Qualibat, RGE...) nécessaires aujourd'hui.

L'animateur se tient à votre disposition à la Communauté de Communes pour répondre gratuitement à toutes vos questions, en toute neutralité et objectivité.

Besoin d'un conseil, d'un rendez-vous, n'hésitez pas à prendre contact avec la Plateforme de la Rénovation énergétique au 03.44.04.56.05.

## AGENDA

Assemblée Générale du  
Comité des fêtes  
vendredi 03 février - 20h30

Carnaval des enfants  
mardi 28 février

Repas annuel des  
cheveux blanc  
dimanche 09 avril - 12h00

## ETAT-CIVIL

Naissance :

28 juillet 2016 : Mathias DEVILLERS

31 août 2016 : Obeline MALHEUDE

27 octobre 2016 : Esteban LEBEGUE

20 janvier 2017 : Thyméa DELAPORTE

Décès :

02 décembre 2016 : Jean-François PRUDHOMME

29 décembre 2016 : Michel BOITEL

# INFOS PRATIQUES

## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Le lundi de 16h00 à 17h30  
Le mercredi de 10h00 à 12h00

Le mardi et le jeudi de 16h00 à 18h30  
Le samedi de 10h00 à 11h00

---

Permanence téléphonique en journée au 03 44 04 21 74  
E-mail : [mairie@abancourt.fr](mailto:mairie@abancourt.fr)

---

Permanences maire ou adjoints :

Le mardi de 17h30 à 19h00  
Le samedi de 10h00 à 11h00

Le jeudi de 17h30 à 18h30

Par ailleurs le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

## Numéros d'urgence

**GENDARMERIE**

17 ou 03 44 04 50 17

**SAMU**

15

**SAPEURS-POMPIERS**

18 ou 112 (portable)

## SERVICES PUBLICS

**Communauté de communes  
de la Picardie Verte**

Standard : 03 44 04 53 90  
Assainissement : 03 44 04 53 93  
Animation : 03 44 04 56 05  
Déchets : 03 44 04 53 97

**CPAM**

08 20 90 41 12

**Trésor public**

03 44 46 17 72

**EDF-GDF**

08 10 33 30 60

**Assistante sociale : Mme BOUTILLIER**

Rendez-vous à prendre au 03 44 10 80 00  
Des permanences sont organisées sur rendez-vous  
par l'assistante sociale.

**Permanence Urbanisme CCPV**

Le service tient ses permanences de 9h à 12h le 1er  
mercredi de chaque mois à la mairie de Formerie  
(rendez-vous obligatoire), le 2ème mercredi à  
Grandvilliers, le 3ème à Marseille en Beauvaisis et le  
4ème à Songeons.